

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

24<sup>ème</sup> année - N°4575 - Jeudi 29 Février 2024 - Prix : 200 Fc

MORT D'UN JEUNE DE 16 ANS :

## "Le patient était testé positif au choléra"



POLITIQUE

**MOLECO, un mouvement  
politique derrière Dr Abdoulanziz**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**18 Chaanban 1445**

**Prières aux heures officielles  
Du 26 au 29 Février 2024**

**Lever du soleil:**

**06h 09mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 31mn**

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 46mn

Maghrib: 18h 34mn

Incha: 19h 48mn



## SOCIÉTÉ

## Ngo'Shawo, 18 ans au service de la jeunesse

*Dans le cadre de la célébration de son 18ème anniversaire, l'association des jeunes Ngo'Shawo a organisé ce mercredi 28 février une conférence à l'université des Comores site de Mvouni. C'était l'occasion d'échanger avec les étudiants sur le parcours associatif entre 2006 et 2024 afin de faire comprendre le rôle et l'intérêt de l'association.*

Créé en 2006, l'association mène un combat indéniable au service de la jeunesse comorienne. Elle se préoccupe en effet, d'environnement, de santé, d'éducation, et d'engagement citoyen. Aujourd'hui, elle fête ses 18 ans d'existence, et pour célébrer ces années au service de la jeunesse et du pays, Ngo'Shawo a organisé

ce mercredi 28 février une conférence à l'université des Comores site de Mvouni. C'était l'occasion d'échanger avec les étudiants sur le parcours associatif entre 2006 et 2024 afin de faire comprendre le rôle et l'intérêt de l'association. Une cinquantaine d'étudiants ont fait leur adhésion.

« Le choix de l'université site de Mvouni n'est pas par hasard car c'est là-bas que l'association a été créée en 2006. A cette époque, il y avait des difficultés au sein des étudiants. L'idée a tout de suite émergé de créer une association des jeunes baptisée Ngo'Shawo, pour défendre les intérêts de la jeunesse comorienne. L'association a finalement vu le jour. Elle a bien combattu pour les étudiants à cette époque. Et cela a apporté beaucoup de résultats. A partir de là, l'association s'est foca-



lisée sur ces points importants : l'environnement, la santé, l'éducation et l'engagement citoyen. Jusqu'aujourd'hui nous menons ce combat. C'est notre devise. Nous

impliquons les jeunes afin de comprendre que ce sont des sujets très importants pour la vie » a d'abord expliqué Moudjib Mohamed Said, président de Ngo'Shawo. Durant les

années passées, il y avait eu des festivals Ngo'Shawo dans les îles dont l'objet était de réunir les jeunes.

« Pour nos 18 ans, on a jugé nécessaire d'organiser cette conférence. C'était une opportunité de rencontrer les étudiants et échanger un peu avec eux. Nous avons fait une revue depuis la création jusqu'aujourd'hui. Ça a permis aux étudiants qui ont pris part de comprendre le rôle et l'intérêt de l'association. Ils ont posé beaucoup de questions. En tout cas, le message était captivant. Je peux dire ça, car beaucoup de jeunes ont apprécié la conférence. Plus d'une cinquantaine d'étudiants ont fait leur adhésion », s'est-il réjoui.

Nassuf Ben Amad

## BOXE

## La boxe anglaise continue son implantation

*Ce n'est un secret pour personne, les dirigeants de la boxe comorienne veulent faire de leur discipline, une référence au même titre que le football dans le sport comorien. Depuis plus d'une année, ils ne cessent de nouer des partenariats dans l'objectif de multiplier le nombre de pratiquants de la boxe, mais aussi permettre à toutes les couches de la société d'avoir accès à ce sport.*

Le sport est un vecteur associatif qui unit les différentes couches de la société. La Fédération Comorienne de Boxe sait plus que n'importe qui, que l'éclosion d'un sport quel qu'il soit doit passer par les enfants, et quoi de mieux que les gamins qui sont en

milieu scolaire. Comme il avait promis peu de temps après avoir été élu à la tête de la boxe comorienne, Mohamed Abdou Mbechezi veut impliquer un peu plus la gence féminine dans la pratique de la boxe.

Après plusieurs mois de réflexion et de travail, la FCB s'est enfin mis au travail en engageant un dialogue avec des responsables du ministère de l'éducation. « Dans le cadre du projet de boxe éducative et féminine en milieu scolaire, le Secrétaire général de la FCB, Ahmed Bacar, et le Directeur de la politique et des programmes au ministère de l'Éducation nationale, M. Boinaheri Halidi, ont rencontré ce mercredi les directeurs des établissements scolaires publics de Coulée 2, Sans Fil et Fundi Said Mnemoi Application

respectivement Mr Ibrahim Abdou, Mme Hayati Soibaha et Mariama Mze Ali », lit-on dans une publication de la FCB.

Selon la FCB, le but de ces rencontres était d'abord de présenter ledit projet, puis de convenir d'un calendrier de lancement des ateliers de formation aux élèves dans leurs établissements respectifs mais aussi d'étudier ensemble la faisabilité de faire introduire la boxe dans le milieu scolaire et plus particulièrement pour la pratique des jeunes filles. En tout cas, le projet d'étendre la boxe aux écoles a été bien accueilli par les chefs. « Les Directeurs de ces établissements ont bien accueilli le projet et ont manifesté leur intérêt à l'accueillir. Ils ont également remercié l'ambassade de



France pour avoir soutenu ce projet », poursuit-il. Faut-il rappeler que ce projet concerne en tout, cinquante sept (57) établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire.

Cette volonté d'expansion ne se limite pas que dans le monde scolaire, la FCB travaille aussi avec les communautés villageoises. « L'école

de boxe de Samba Club est le fruit d'un partenariat entre la FCB, le Club de Boxe de Samba et notre sponsor officiel la société de téléphonie mobile », comme ce qui a été fait le 25 février dernier dans la localité de Samba dans la région d'Itsandra.

Imtiyaz

## POINT DE RÈGLEMENT

## Commissaire de matchs, quel est son rôle ?

*Le football en général et le football comorien en particulier, souffre par le manque de connaissance des acteurs face aux règles qui régissent le sport roi. Chaque journée de championnat apporte son lot de polémique sur les décisions des différentes commissions juridictionnelles et disciplinaires. Des clubs qui crient à la corruption des instances, des instances qui émettent souvent des avis contradictoires et des supporters qui imputent les responsabilités aux ligues et à la fédération.*

Le commissaire est spécialement chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve et à la bonne organisation des rencontres. Il veille à l'observation des disposi-

tions d'accès des porteurs de cartes et d'invitations dans le stade », nous fait dire l'article 137 des règlements généraux qui régissent le football comorien. Le commissaire de match n'est donc pas un quatrième arbitre et ne doit pas se substituer en arbitre pour donner des recommandations sur ce qui se passe sur l'aire de jeu. Un commissaire c'est le représentant de l'instance (district, ligue, fédération) qu'il représente dans la rencontre où il a été désigné. « Les commissaires de match sont nommés et désignés par les instances organisatrices. Ces dernières se font représenter lors des rencontres par les commissaires. Ces derniers sont choisis autant que possible, parmi les personnes compétentes pour assurer leurs fonctions et qui sont

reconnues par leur neutralité exemplaire », comme nous pouvons le lire à l'article 136 desdits règlements.

Ces clarifications sont nécessaires pour interpellier les commissaires qui parfois outrepassent leur rôle notamment dans les changements de joueurs qui est une tâche dédiée au quatrième arbitre ou à défaut à l'arbitre de ligne du coté ou les changements se font. Tous ce qui concerne la surface de jeu appartient à l'arbitre. Le commissaire s'assure que toutes les dispositions nécessaires à la bonne tenue de la rencontre soient valides et que seuls les remplaçants et les dirigeants habilités peuvent accéder au banc de touche. « Il ne doit tolérer sur le banc de touche que les remplaçants et dirigeants autorisés à

y prendre part ».

Après les vérifications d'usages, le commissaire doit rejoindre les tribunes pour poursuivre son travail d'évaluation des arbitres du public et des staffs des deux bancs. « Le commissaire évalue les prestations des arbitres et des arbitres assistants. Il fait un rapport clair sur le déroulement de la rencontre (comportement des équipes, staff, public) », comme stipulé à l'article 137.al 3. Par contre, en l'absence de l'arbitre centrale ou du quatrième arbitre, le commissaire peut en désigner un avec les compétences requises. « S'il n'y a ni arbitre central ni quatrième arbitre, le commissaire du match se charge de remédier à ce manque et trouver sur place un arbitre officiel ayant le niveau requis pour diriger la partie ». (art.138 al

2).

Si le commissaire est un maillon indispensable dans la chaîne de déroulement d'un match, il n'est pas aussi indispensable qu'il n'y paraît, car il peut être remplacé. « En cas d'absence du commissaire, toutes ses attributions sont confiées à une personne neutre qui doit être choisie par l'arbitre, assisté des deux capitaines » art.138 al 3. Toutefois, son absence couplée à celui de l'arbitre central peut entraîner le report d'une rencontre. « Toutefois, en cas d'absence ou de défaillance de deux arbitres désignés ou de l'arbitre central et du commissaire du match, la rencontre est automatiquement remise à une date ultérieure. »

Imtiyaz

## MORT D'UN JEUNE DE 16 ANS :

**"Le patient était testé positif au choléra"**

*Le ministère de la santé a tenu à clarifier sur le cas d'un jeune de 16 ans mort quelques heures après son transfert de Samba à El-Maarouf. Selon le secrétaire général de la santé, Aboubacar Said Anli, le patient était testé positif au choléra, d'où son admission à Samba et ressorti négatif avant son transfert à El-Maarouf.*

Alors qu'un mystère plane sur la mort d'un jeune de 16 ans, connu sous le nom de Yazid, décédé quelques heures après son transfert de Samba à El-Maarouf, le ministère de la santé a tenu à clarifier cette affaire. En effet, certains de ses proches parlent d'une erreur de diagnostic qui a occasion-

né des complications graves dues à un « trouble ionique ». L'on parle même d'une « intoxication alimentaire » et non du choléra. Le secrétaire général de la santé précise que le patient était testé positif au choléra. « Il avait le choléra, raison pour laquelle il était admis à Samba. Au moment de son transfert, son test était négatif. On l'a transféré pour recevoir des soins dans un centre de traitement. Pour ce qui est du trouble ionique, cela fait partie des effets du choléra. Le trouble ionique est une complication normale pour une personne ayant fait beaucoup de diarrhée ou du vomissement », explique-t-il.

C'était l'occasion pour le confédéré de revenir sur la situation de

l'épidémie. Actuellement, neuf patients occupent les lits de Samba dont deux nouveaux cas. Environ 110 personnes sont déclarées guéries depuis l'apparition de l'épidémie. Le ministère amplifie les actions de sensibilisation en impliquant les acteurs clés dans cette lutte contre le choléra. « Le gouvernement a débloqué plus de 250.000.000 de nos francs pour la riposte. À ce montant, s'ajoute l'appui de nos partenaires techniques et financiers. La prise en charge de tous les cas est gratuite dans l'ensemble du territoire », précise-t-il.

Les principales difficultés restent le retard à la consultation. Certains patients sont encore dans le déni de la maladie, ce qui occasion-

ne des décès communautaires. Notons que sur les 6 décès enregistrés, 4 sont des décès communautaires. « Le ministère de la santé multiplie les efforts de communication pour une consultation précoce au centre de santé le plus proche. Les leaders communautaires, les religieux, les artistes, les notables, préfets et maires, etc., sont tous impliqués dans cette lutte. Nous prions la population de continuer à observer les pratiques d'hygiène à savoir le lavage des mains, etc. », souligne-t-il.

De son côté, l'inspecteur général de la santé, Dr Mohamed Ridhoine explique que pour la prévention, il est recommandé de se laver les mains avec du savon et de l'eau, on

peut utiliser aussi une solution de chlore, manié avec précautions, de l'eau de javel. « La solution hydroalcoolique ne tue pas la bactérie, il le fixe, raison pour laquelle, il faut toujours laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, après les toilettes, avant de laver la vaisselle, etc. », insiste celui qui appelle la population à redoubler de vigilance. « Il est vrai que nous avons moins de cas mais ce n'est pas le moment de lâcher prise afin de nous éviter une explosion des cas. Comme c'était le cas en 2007 ». Notons que l'épidémie la plus longue est celle de 2000 à 2001 qui a duré 14 mois et enregistré 3523 cas et 95 décès.

Andjouza Abouheir

## LUTTE CONTRE LE CHOLÉRA

**"Zéro cas à Anjouan, n'est pas une victoire avant la fin de l'alerte"**

*Après des ateliers de sensibilisation au profit des autorités locales, les responsables de la préfecture de Domoni ont organisé un marathon de sensibilisation dans plusieurs localités. Leur première étape a été à Salamani ya Uzini, où ils ont rencontré les villageois en faisant du porte à porte pour insister sur l'importance de la sensibilisation.*

Selon les employés de la préfecture de Domoni, il est très important de répéter les mesures barrières contre le choléra recommandées par les spécialistes de la santé. Ils encouragent les habitants à toujours stocker de l'eau propre et traitée dans des récipients couverts, à faire bouillir ou cuire les

aliments, à les éplucher, et à ne consommer que des aliments bien cuits et servis chauds. Ils recommandent également d'éviter les aliments crus tels que les fruits et légumes non épluchés par soi-même.

Ces derniers ont parfaitement retenu les cinq règles simples de prévention contre cette épidémie : boire et utiliser de l'eau sûre, stocker l'eau propre dans des récipients couverts, bien cuire les aliments, se laver fréquemment les mains avec du savon, utiliser des toilettes et des systèmes sanitaires. Le Dr Abdoulhoussene Saindou, alias Alibaba, a également appelé les médias à se joindre à la lutte contre l'épidémie pour renforcer la sensibilisation. La direction régionale de la santé ne ménage pas ses efforts pour

organiser des ateliers d'échange entre les spécialistes de la santé, les ulémas, les élus communaux et les fonctionnaires préfectoraux. Les participants sont invités à transmettre le message aux habitants de leurs communes respectives.

Il est important de rappeler de manière insistante les règles de prévention contre l'épidémie, cela peut sauver des vies sans aucun coût. Même s'il n'y a aucun cas à Anjouan, il faut redoubler d'efforts jusqu'à ce que l'alerte soit levée. Zéro cas à Anjouan ne suffit pas, selon un agent de santé communautaire, la véritable victoire serait la levée de l'alerte au niveau national.

Nabil Jaffar



## POLITIQUE

**MOLECO, un mouvement politique derrière Dr Abdoulanziz**

*Une centaine de délégués de différentes localités de Mohéli, hommes et femmes, toutes catégories d'âge confondues, se sont réunis chez Dr Hassanaly Abdoulanziz pour mettre en place un mouvement politique dénommé MOLECO (Mouvement pour les engagés des Comores) dont Dr Abdoulanziz est le président désigné.*

Un mouvement politique dénommé MOLECO, qui se réclame du centre du paysage politique, est né à Fomboni ce mercredi 28 février. « Ce mouvement souhaite réhabiliter la nuance comme force de solution, il refuse de voir dans la politique le lieu de la lutte des classes et des générations, il privilégie la recherche du bien commun à la défense des intérêts de différents groupes » a tenu à préciser son leader lors de son discours

avant de poursuivre : « oui, nous savons ce qui s'est passé dans tout Mohéli, mais c'est une leçon apprise qui ne doit pas nous décourager ou nous désunir, c'est pourquoi nous sommes là ».

Le candidat malheureux aux élections du gouverneur de Mohéli rassure qu'aujourd'hui avec des col-

lègues au niveau de Mohéli et ceux de la diaspora ils se réjouissent de la collaboration entre eux « cette volonté commune de faire progresser notre mouvement issu des dernières élections du 14 janvier 2024 en structure politique » dit-il.

Le chirurgien reconverti à la politique reconnaît que la plupart

d'entre eux n'ont jamais fait de la politique, mais « nous sommes pour une aspiration légitime de toute la population de Mohéli, une population profondément convaincue de la gravité de la situation, que pour faire émerger Mohéli il faut mener des combats politiques, l'histoire en

est la preuve » a-t-il rappelé en citant entre autres l'exemple du parti Pasoco avec le feu député Fazul, le FPC de feu Mohamed Hassanaly, les embargos de tous les jours sur Mohéli.

Riwad



**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufè Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar  
 Riward  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## FICHE DE POSTE

## Traducteur/trice-interprète, niveau 5 du cadre salarial

## DEFINITION SYNTHETIQUE

Agent chargé des activités de traduction et d'interprétariat au profit du service de presse de l'ambassade de France.

## ACTIVITES PRINCIPALES

Sous l'autorité hiérarchique du/de la conseiller/ère politique en charge du service de presse, le/la traducteur/trice-interprète sera chargé(e) de :

- Traduction du shikomori vers le français des médias (presse, télévision, réseaux sociaux, émissions de radio etc) et des prises de paroles de personnalités comoriennes ;
- Traduction de textes du français vers le shikomori pour publication sur les réseaux sociaux et le site Internet de l'ambassade et pour des prises de parole de l'ambassadeur/drice ou de ses représentants ;
- Interprétariat shikomori / français lors d'entretiens avec des personnalités comoriennes ;
- Veille presse des médias en shikomori ;
- Participation à la communication de l'ambassade en particulier en shikomori

## SAVOIR-FAIRE

- Qualités rédactionnelles ;
- Esprit de synthèse.

## CONNAISSANCES

- Excellente maîtrise du shikomori et du français ;
- Maîtrise des outils de communication et des réseaux sociaux.

## QUALITES PERSONNELLES

- Discrétion ;
- Rigueur ;
- Respect de la confidentialité ;
- Respect des délais ;
- Résistance au stress et à la pression.

## CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Respect de la confidentialité et grande discrétion. Bonne maîtrise des réseaux sociaux.

## ACQUIS PROFESSIONNELS SOUHAITABLES POUR EXERCER L'EMPLOI

Connaissance du shikomori et du français indispensables  
Niveau d'étude : bac +3 ou plus

## SERVICE D'EMPLOI

## POSTE

Ambassade de France

## SERVICE

Chancellerie diplomatique – Service de presse

## COMPOSITION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

1 ambassadeur/drice, 1 premier/ère conseiller/ère, 1 conseiller/ière politique, 1 VIA chargé(e) de mission presse

L'offre d'emploi devra être pourvue pour **le 15 avril 2024**. L'offre d'emploi est également réservée aux **personnes résidant aux Comores depuis plus de 3 mois**.

Les candidatures sont à envoyer sous la forme d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae au secrétariat général de l'ambassade de France par courriel uniquement aux adresses suivantes : juliette.abdi@diplomatie.gouv.fr et sga.moroni-amba@diplomatie.gouv.fr avant **le 15 mars à midi, délai de rigueur**. Aucune candidature reçue au-delà de cette date ne sera retenue. En cas de non réponse dans un délai de deux mois, votre candidature n'aura pas été retenue.



## Avis Spécifique de Passation de Marché – Dossier de Sélection Initiale (DSI)

## Invitation à la Sélection Initiale Travaux

## (Ingénierie, Approvisionnement et Construction (EPC)/ Clé-en-Main)

**Maître d'Ouvrage** : Agence d'Exécution du Projet (AEP)

**Projet** : PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC).

**Titre du Marché** : Travaux de construction des 3 centrales photovoltaïques (PV) avec stockage à Anjouan, Mohéli et Grande Comore.

**Pays** : Union des Comores

**N° de prêt / N° de crédit / N° de don** : IDA Grant No. E0490-KM, IDA Credit No. 71290-KM

**Numéro de DSI** : KM-AEP SONELEC-385182-CW-RFP

**Émis le** : 19 Février 2024

1. Le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût de 43 millions USD, et a l'intention d'appliquer une partie du produit aux paiements au titre du marché pour Travaux de construction des 3 centrales photovoltaïques (PV) avec stockage à Anjouan, Mohéli et Grande Comore.

2. L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) a l'intention de sélectionner initialement les Candidats pour Travaux de construction des 3 centrales photovoltaïques (PV) avec stockage à Anjouan, Mohéli et Grande Comore. Il est prévu que la Demande de Propositions soit émise au mois d'Avril de l'année 2024.

3. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour

les Emprunteurs de FPI, Edition Septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation des Marchés.

4. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09:00 à 16 :00 heures. Un ensemble complet du dossier de Sélection Initiale en français peut être obtenu par les Candidats intéressés sur présentation d'une demande écrite par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Le dossier sera envoyé par courrier électronique.

5. Les candidatures de Sélection Initiale doivent être soumises dans des enveloppes clairement marquées et remises à l'adresse ci-dessous à **14h00 (heure locale) le 19 Mars 2024**. Les demandes tardives **seront rejetées**.

**Agence d'Exécution du Projet (AEP)**

A l'attention : Naoildine Houmadi,

Titre/position : Coordonnateur

Route de Salimani, quartier Sahara, MORONI, COMORES

Ville : MORONI

Pays : Comores

Téléphone : +269 763 1094 / +269 3339800

Adresse électronique : aep.paesc@gmail.com

Site web: <https://soneleccomores.com/>